

bières sont dans plusieurs cas, payables en or et plusieurs banquiers étrangers, comme nous-mêmes, faisant affaires aux États-Unis, se protègent contre les éventualités possibles en exigeant que les contrats pour obligations à termes soient payables en or américain.

Avec un manque général de prospérité dans les cercles commerciaux on ne peut pas s'attendre à ce que les banques soient dans un meilleur état puisque après tout, les banques ne sont que les agences de l'industrie et du commerce dont on se sert comme d'un moyen ou canal pour conduire les affaires du pays et si le commerce ne donne pas de profits, on ne peut s'attendre à la prospérité du pays, quelque habile que soit la direction. Après une période d'une cherté malsaine de l'argent, produite principalement par la panique et la spéculation, nous passons à travers une autre dépréciation aussi malsaine.

L'argent à bon marché n'est pas un bienfait sans mélange et est souvent un signe, comme dans le cas présent, de défiance générale et d'une inactivité contagieuse dans les affaires. En général, je ne pense pas que les banques aient eu une année prospère, non seulement parce que le temps n'a pas été propice, mais aussi parce que l'année dernière a été signalée par une concurrence excessive, dans certains cas conduite d'une manière qui ferait à peine honneur à la direction financière d'une épicerie de coin de rue. Le taux des avances a été plus bas, le taux pour les dépôts plus élevé, on a donné de plus grands avantages, pour de plus petites rémunérations et tout cela avec des dépenses augmentant continuellement.

Une concurrence équitable peut être bonne, mais la concurrence excessive est dangereuse et produit de mauvais résultats, et c'est dans un temps comme aujourd'hui où il est facile d'obtenir de l'argent que dans le but d'obtenir des comptes ou même de les conserver on fait de plus grandes concessions, ou donne des avantages et l'on contracte des obligations tout-à-fait contraaires aux vrais principes des banques, qui certainement porteront plus tard de mauvais fruits. C'est dans un état d'affaires comme aujourd'hui qu'on jette la semence des pertes à venir. En même temps je reconnais qu'il faut presque plus que la force d'esprit donnée à l'humanité, pour surveiller constamment l'accumulation des fonds, employés à petit ou sans profit et éviter d'être entraînés dans des transactions qui seraient refusées si l'argent était, en bonne demande dans les usages réguliers du commerce.

Parlant plus particulièrement de la banque de Montréal, nous avons réussi pendant l'année qui vient de s'écouler, à échapper à toute perte sérieuse, et nos pertes ordinaires ont été au-dessous de la moyenne. Nous avons cependant, comme vous pouvez le voir par la feuille de balance, un montant considérable de dettes échues dont la liquidation est tardive et notre capital sous ce rapport ne rapporte aucun profit, mais nous croyons que nous avons prévu tout danger de pertes. Nos dépôts ont augmenté. Ceux qui ne portent pas d'intérêt ont augmenté de \$1,800,000 et ceux qui portent intérêt de \$1,600,000, et quoique à l'heure qu'il est, ces derniers nous coûtent plus qu'ils nous rapportent, lorsque la demande pour l'argent se fera sentir, nous serons en position de profiter de nos accumulations. Je regrette de dire cependant, que, à l'heure qu'il est, à cause du mauvais état des affaires aux États-Unis et au manque de confiance qui existe en Angleterre, il y a tellement d'argent, qu'il nous est impossible d'employer les capitaux que nous avons en réserve dans ces deux pays, avec avantage, et je crains que nos profits de l'année en souffriront sérieusement.

Nos prêts ont augmenté de \$3,500,000; ceci est dû en grande partie à un montant avancé au gouvernement de la Puissance, et sur d'autres sûretés de premier ordre. L'item de \$135,000, étant un dépôt entre les mains du gouvernement, comme garantie de la circulation des billets des autres banques, apparaît pour la première fois dans notre rapport annuel. On y fait allusion dans le rapport des directeurs.

La bâtisse à Régina, dont on parle

dans le rapport des directeurs de l'année dernière a été achevée; mais on vient de commencer seulement la construction de notre local à Vancouver. Ceci est dû à des retards imprévus et nous ne pourrions en prendre possession avant une année ou une année et demie. Cette dernière est la seule bâtisse que nous ayons en voie de construction, mais nos succursales de Winnipeg et de Guelph ont besoin d'être agrandies.

Les chambres de commerce ont passé des résolutions dernièrement au sujet d'une nouvelle loi concernant les faillites. Mon attention n'y a été attirée que ces jours derniers, mais il est probable que nous aurons le temps d'étudier la question que le gouvernement s'occupe de l'affaire. Je ne veux pas discuter cette question maintenant, mais je donnerai un aperçu de l'attitude que prendra la banque lorsque le sujet sera discuté. J'ai toujours été en faveur d'une cour de faillites avec des employés à salaire, de préférence à des syndics officiels dont les intérêts, trop souvent, sont d'encourager la banqueroute et la liquidation subséquente.

Nous aimerions qu'il devienne impossible à des faillis d'obtenir, soit par l'intermédiaire de parents ou amis, un nouveau transport de leurs effets, et nous désirons empêcher, si c'est possible, que des marchands en banqueroute fassent concurrence à ceux qui ont payé le plein prix pour leurs stocks.

Je désire ajouter une autre remarque. J'ai lu dernièrement dans le cours d'un article traitant de finances, qu'il serait à souhaiter vivement que les marchands amoindrissent leurs crédits, et le même article continuait à dire que les banques étaient en grande partie à blâmer pour cela, parce qu'elles n'auraient qu'à refuser des billets à longue échéance.

Le seul remède à cet état de choses est entre les mains des marchands eux-mêmes, car si les banques essayaient d'exercer de la pression, en refusant des billets à long terme, il est vrai que la date de l'échéance serait moins reculée, mais le crédit continuerait comme auparavant.

Nous avons maintenant 2,065 actionnaires contre 2,043 en 1891, et 2,003 en 1890. Le plus grand nombre a été en 1885, alors que nous en avions 2,070.

S'il y a d'autres questions se rapportant aux affaires de la banque, au sujet desquelles les actionnaires désireraient me questionner, il me fera plaisir de répondre.

La discussion

Après quelques remarques faites par M. Morrisson, M. John Crawford se leva et dit que, suivant lui, l'assemblée ne paraît pas être unanime à adopter le rapport et les comptes présentés. Il ne croyait pas que les directeurs ou gérants étaient disposés à vouloir étouffer la discussion.

Il sait très bien qu'on ne peut imputer cette accusation au président parce qu'il a fait son devoir de manière à faciliter une critique juste et raisonnable.

Quant aux rapports déposés devant l'assemblée il y a peu de chose à dire. Les affaires de la banque durant l'année ont été comme d'ordinaire et il n'y a eu aucune révélation étonnante ni pour ni contre la banque.

La somme de \$125,000 a été transportée au compte des profits et pertes, et quelques personnes pourraient croire que le pourcentage a été relativement faible sur un capital de douze millions. Il ne faut cependant pas perdre de vue que, quand même la chose serait vraie, les résultats ont été de beaucoup meilleurs que ceux de l'an dernier. Il attire surtout l'attention des actionnaires sur l'argument logique inexorable suivant: c'est que dans ces jours de concurrence les dividendes fantaisistes et les bonus doivent être bannis pour un avenir indéfini. D'après lui, le succès ne peut être obtenu que par un travail ardu, un jugement consommé, une direction économique et une vigilance toujours croissante.

Quant à l'association des banquiers, il se risque à faire une suggestion aux actionnaires: c'est que leurs suggestions ne soient pas subordonnées, à un certain degré, à celles des directeurs et gérants.

Quant à la proposition de leur gouvernement provincial et de leur propre gouvernement municipal d'imposer une

taxe directe, il espère que le projet n'est pas sérieux, parce que, selon lui, rien ne contribuerait plus à chasser le capital du pays et à empêcher son entrée.

Il remercie les personnes présentes pour l'attention avec laquelle elles l'ont écouté.

M. James O'Brien, secondé par M. le juge Cross a proposé et il a été résolu que l'assemblée présente un vote de remerciements au président, et aux directeurs pour l'attention qu'ils ont portée aux intérêts de la banque.

M. le juge Cross a dit: On ne peut trop apprécier les services du président du vice-président et des directeurs. Ils contrôlent une institution très importante et leur responsabilité est très grande.

Il y a un proverbe français qui dit que "rien ne réussit comme la réussite." Nous nous basons sur leurs travaux dans le passé et nous sommes convaincu que tout ce qu'ils ont fait a été fait dans le but d'augmenter les parts des actionnaires et de donner un dividende complet. Le juge Cross dit que la résolution n'exige aucune remarque de sa part.

Toutes les personnes intéressées devraient être satisfaites du personnel et de la manière avec laquelle les affaires de la banque sont conduites.

L'honorable juge continue en disant que: "Nous devons remercier le président et le gérant-général pour le rapport excessivement intéressant sur le commerce, les finances et les projets futurs de cette institution. Je pense, dit-il que les actionnaires seront d'accord à déclarer que nous avons une redevance à faire aux directeurs pour ce qu'ils ont fait dans le passé.

Le président en réponse a dit: que les directeurs avaient pris tous les soins possibles pour faire augmenter les affaires de la banque et qu'ils avaient agi en faveur de toutes les personnes qui y étaient concernées.

Il regrette profondément la mort de M. Scott, qui a été directeur de la banque pendant plusieurs années et dont les mérites ont toujours été reconnus. M. Meredith qui le remplace fera, suivant lui, un excellent directeur.

Il a été proposé par M. Hugh McLennan, secondé par M. W. H. Meredith, et résolu: Que l'assemblée est unanime à voter des remerciements au gérant-général, à l'assistant-gérant-général, à l'inspecteur, au gérant et aux autres officiers de la banque pour les services rendus durant l'année.

M. McLennan a dit que les directeurs se fiaient beaucoup sur la conduite de leurs employés; il n'y avait rien à dire contre celle du gérant-général, de l'assistant-gérant-général, les gérants des différentes succursales et l'inspecteur; tous avaient rempli leurs devoirs avec la plus grande satisfaction.

L'histoire de la banque de Montréal contient les noms de plusieurs hommes habiles et la banque doit ses succès aux travaux accomplis par ces hommes là.

La motion ayant été adoptée à l'unanimité, le gérant-général dit: Veuillez accepter mes remerciements pour la motion et les bonnes paroles de M. McLennan.

Notre personnel est excellent; il est entièrement dévoué aux intérêts de notre banque et je ne doute pas que votre généreuse motion le stimulera encore.

Proposé par M. Macrae, C. R., et secondé par M. H. Mackenzie: Que l'élection des officiers soit faite d'ici à 3 heures, à moins qu'un délai de quinze minutes ne s'écoule sans qu'il y ait de vote enregistré, alors la votation serait close, et pour ce seul motif, que la séance soit continuée.

Ceci termina la discussion.

Election des Directeurs

Les scrutateurs ont déclaré élus les messieurs suivants, comme directeurs de la banque pour l'année courante:

Sir John Caldwell Abbott, M. R. B. Angus, Hon. G. A. Drummond, MM. E. B. Greenshields, W. O. McDonald, Hugh McLennan, W. H. Meredith, A. T. Paterson et sir Donald A. Smith.

AVIS

Monsieur H. M. Perrault, architecte et arpenteur, de retour de Paris depuis quelques jours, informe respectueusement ses clients et autres qu'il continuera à s'occuper d'affaires à son ancien bureau No. 17 Côte de la Place d'Armes.

CARNET D'UN AGENT

Sous ce titre nous allons commencer la publication d'une série d'articles détachés ayant rapport à la profession d'agent d'assurance sur la vie. La plupart de ces articles sont dûs à la plume d'agents d'expérience et ont été lus aux conventions que tient chaque année, avec un grand succès, l'Assurance la New-York Life.

La grande importance que prend dans l'économie de notre siècle, l'assurance sur la vie, nous paraît mériter une attention spéciale de la part de ceux qui s'intéressent au progrès de notre nationalité. Vulgariser la science de l'assurance sur la vie nous paraît donc utile, non seulement pour former de bons agents, mais aussi pour faire pénétrer au moins dans la classe intelligente de la population, l'idée de la nécessité d'une assurance sur la vie, comme préservatif pour la famille de l'assuré et pour l'assuré lui-même contre les vicissitudes de la vie.

L'IMPORTANCE DE CONSERVER UNE

POLICE EN VIGUEUR

10

Qui est-ce qui peut bénéficier de l'abandon d'une police? Ce n'est certainement pas l'assuré qui perd ainsi le bénéfice des primes qu'il a payées jusque là, qui renonce d'un seul coup à ce pourquoi il a souvent fait de longs et pénibles sacrifices, qui abandonne une partie au moment où ses chances de gagner n'ont jamais été meilleures puisque chaque année écoulée rapproche le terme, inconnu mais certain, où la compagnie devra payer à l'assuré ou à ses héritiers la somme qu'elle a souscrite dans sa police.

L'abandon d'une police avant que les trois années payées ne permettent à l'assuré de se faire rembourser au moins de la réserve accrue sur ses primes, est un acte de négligence si coupable, si contraire au bon sens que, à moins qu'il n'ait été rendu inévitable par une impossibilité matérielle de continuer les paiements, il faudrait considérer celui qui s'en rend coupable comme mûr pour un asile d'aliénés.

La famille que l'on a voulu protéger contre l'adversité, en cas de décès de son chef a le droit de considérer cet abandon comme une preuve de désaffection, d'indifférence et de cruauté.

On peut plaindre le père de famille qui n'a pas compris que son devoir était de s'assurer; mais celui qui, ayant assez d'intelligence pour avoir compris ce devoir, renonce ensuite à l'accomplir, ce n'est pas de la pitié qu'il doit inspirer c'est de la répulsion.

Indépendamment, même de la protection paternelle et conjugale que perpétue la police, tant qu'on la maintient en vigueur, chaque assuré qu'il ait choisi le système de tontine, de dotation, ou celui de l'assurance simple sur la vie, a un intérêt direct et personnel à ne pas laisser tomber sa police. En effet, au bout de trois années de paiement sa police prend, pour lui-même, une valeur présente, réelle, appréciable et que, au cas de besoin, il peut réaliser. Cette valeur qui correspond